



Le Youthpass

1. Le SVE comme expérience d'apprentissage

Être volontaire SVE est une expérience personnelle, sociale et culturelle à forte valeur ajoutée, qui permet au/à la volontaire de faire preuve d'initiative et de solidarité, en se mettant au service de la société. Pour certains, le SVE est un moyen de faire quelque chose de bien pour une communauté ou de soutenir une cause ou un groupe social spécifique. Pour d'autres, c'est l'opportunité d'essayer quelque chose de différent, et de découvrir un nouveau pays et une nouvelle culture.

De plus, le SVE est une importante source d'apprentissage pour les volontaires : leur participation au SVE leur permet d'acquérir des compétences et savoir-faire professionnels, ce qui peut les distinguer aux yeux de potentiels employeurs. Pour aider les volontaires à réfléchir sur ce qu'ils ont appris, et à mettre des mots sur leurs acquis, la Commission européenne a créé le Youthpass.

Youthpass est une démarche qui aide les jeunes gens à tirer le meilleur parti des expériences qu'ils ou elles ont faites lors de leur participation à une activité du programme Jeunesse en action. Le certificat Youthpass est un document qui leur permet de décrire leurs résultats d'apprentissage au cours d'un projet de SVE, à l'intention de futurs employeurs, ou d'institutions d'éducation formelle qui reconnaissent les compétences acquises grâce à des apprentissages non formels.

Le présent document explique comment Youthpass fonctionne, et comment il peut aider les volontaires à tirer un bénéfice complet de leur expérience de SVE.

2. Qu'est-ce le certificat Youthpass?

Le certificat Youthpass est une attestation qu'une personne a accompli un service volontaire à l'étranger, et une reconnaissance de certaines compétences que cette personne a pu apprendre et mettre en application pendant ce service volontaire. Le certificat Youthpass comporte trois parties :

- la première partie certifie que le/la volontaire a participé au SVE. Y figurent quelques informations personnelles sur le/la volontaire, la durée de la période de volontariat, et une description générale de ce qu'est le SVE.
- la deuxième partie fournit une description du projet spécifique, les fonctions et tâches qu'a eues le/la volontaire, les formations qu'il/elle suivies dans la période, ainsi qu'une description des activités de l'organisation d'accueil et le nom de l'organisation d'envoi.
- la troisième partie est une description des résultats individuels d'apprentissage du/de la volontaire, pendant son service volontaire.

3. Pourquoi le Youthpass dans le SVE?

Youthpass peut tout d'abord servir de certificat de participation de son titulaire au Service volontaire européen, et à décrire ce que cette personne a appris pendant son SVE. Il peut donc être joint en annexe au CV, dans une procédure de recrutement, ou pour une candidature à une formation.

Bien plus intéressant est l'impact pédagogique que peut avoir la démarche Youthpass. La plupart des volontaires ont l'expérience d'avoir appris dans les institutions d'éducation formelle comme l'école, le lycée ou l'université, mais c'est peut-être la première fois qu'ils se trouvent en situation d'être eux/elles-mêmes responsables de leur propre apprentissage, de leur développement personnel. Pour suivre ce processus individuel d'apprentissage, et réfléchir sur leurs résultats d'apprentissage pour le Youthpass, les volontaires doivent planifier, suivre et évaluer leurs propres apprentissages. En ce sens, la démarche Youthpass peut améliorer et renforcer les apprentissages au cours du projet de SVE, et le certificat Youthpass les rendra visibles ... et lisibles.

4. Qui est responsable du Youthpass?

Les organisations impliquées dans le SVE (les porteurs de projets) doivent informer les volontaires à propos de Youthpass. Si un/e volontaire souhaite recevoir un certificat Youthpass, l'organisation et en particulier le tuteur doit lui apporter un soutien dans cette démarche.

Afin de pouvoir éditer un certificat Youthpass à la fin de la période de SVE, le porteur de projet (le bénéficiaire de la convention) doit d'abord s'enregistrer dans le site Internet de Youthpass www.youthpass.eu. Il saisit ensuite les données sur le projet puis celles du/de la volontaire, et enfin il peut valider et générer le certificat.

Puisque Youthpass n'est pas seulement un certificat, mais également un outil de promotion du processus d'apprentissage à travers un projet de SVE, il importe de garder à l'esprit les aspects suivants :

- chaque volontaire doit bénéficier d'un tuteur/une tutrice avec qui doit s'instaurer un dialogue à propos des apprentissages. Cela peut se faire au cours des entretiens réguliers de réflexion/évaluation entre les deux, tout au long de la période de service. Ce dialogue à propos de ce que le/la volontaire expérimente et apprend est important afin de lui permettre d'y réfléchir et d'approfondir l'expérience d'apprentissage. Chaque volontaire a généralement besoin des observations et des remarques d'une tierce personne pour prendre conscience de ses progrès et de ses besoins. Le tuteur/la tutrice suit le développement personnel du/de la volontaire et remarque les changements et les améliorations quant à ses savoir-faire, ses connaissances et ses attitudes. Grâce à ce dialogue, les tuteurs peuvent aider les volontaires à approfondir et affiner l'évaluation de ce qu'ils ont appris, et de comment ils l'ont appris.
- le cycle de formations et d'évaluations du SVE est également un soutien du processus d'apprentissage des volontaires. Pendant leur service, tous les volontaires ont le droit et l'obligation de participer à une formation à l'accueil et à une évaluation à mi-parcours. Complétées après la période de SVE par l'évaluation effectuée lors de l'« événement annuel SVE » organisé par l'agence nationale, ces sessions aident les volontaires à préparer, améliorer et évaluer leur expérience de SVE. Lors de ces réunions, chaque volontaire a le loisir de partager ses questions et ses expériences avec d'autres volontaires, et ce temps

passé loin du projet d'accueil lui permet de prendre du recul et de réfléchir sur ses attentes et sur ce qu'il vit.

- mais les principales personnes responsables du processus d'apprentissage restent les volontaires eux-mêmes et elles-mêmes ! Il est donc extrêmement important qu'avant le commencement de leur période de SVE, les volontaires prennent conscience que le Youthpass n'est pas une « formalité » qu'ils/elles expédieront dans les tous derniers jours de leur projet. Même si le certificat Youthpass est complété à la fin du service, il est le reflet d'un processus continu pendant toute la durée de l'expérience de SVE, de la préparation au suivi.

5. Les compétences clés

Le certificat Youthpass a été conçu pour permettre en particulier d'évaluer certaines compétences clés. Ces compétences clés ont été adoptées en 2006 par la Commission européenne comme un outil de référence pour les décideurs politiques, les employeurs, les institutions d'éducation et de formation, et pour les apprenants eux-mêmes. Il s'agit de compétences qui arment toute personne pour la vie adulte et sont les bases pour l'apprentissage tout au long de la vie. Ces compétences clés sont essentielles pour le développement et l'épanouissement personnels, pour la citoyenneté active, pour l'inclusion sociale et pour l'emploi.

Le tableau ci-dessous présente ces 8 compétences clés, et les explicite avec des exemples adaptés à l'apprentissage dans le contexte du travail de jeunesse. Il a été conçu par Paul Kloosterman et est extrait du Guide du Youthpass.

Comment organiser ses propres apprentissages. Être capable de gérer les obstacles. Être responsable de ses propres apprentissages. Être capable d'évaluer ses apprentissages	Apprendre à apprendre	Compétence numérique	L'utilisation confiante et critique des technologies de la société de l'information. Les savoir faire de base dans l'utilisation de l'informatique et d'Internet.
La capacité et la volonté d'utiliser les modèles mathématiques pour résoudre les problèmes de la vie quotidienne, d'utiliser la connaissance pour expliquer le monde et la nature, de se poser des questions et de tirer des conclusions basées sur la preuve.	Compétence mathématique et compétences de base en science et technologie	Compétences sociale et civique	La capacité à communiquer de manière appropriée avec la famille, les amis, les collègues. La capacité d'interagir avec des personnes de toutes sortes et de toutes origines. La capacité de gérer les conflits d'une manière constructive. La connaissance de l'actualité locale, régionale, nationale et mondiale. La connaissance des concepts et idées de la démocratie, la citoyenneté, les droits civils. La participation à la vie sociale.
La capacité à comprendre et à s'exprimer dans une langue étrangère, en fonction de ses besoins. Une attitude positive envers la diversité et les différences culturelles. La curiosité envers les langues et la communication interculturelle.	Communication en langues étrangères	Sensibilité et expression culturelles	Apprécier l'importance de l'expression créative des idées, des expériences et des émotions. Tout type d'expression en lien avec les médias, la musique, les arts vivants, la littérature et les arts visuels.
La capacité à exprimer des pensées, des sentiments et des faits par des mots et des phrases, à l'oral et à l'écrit. La capacité à interagir linguistiquement de manière appropriée.	Communication dans la langue maternelle	Esprit d'initiative et d'entreprise	La capacité à passer des idées aux actes, d'être créatif et innovant, d'oser prendre des risques. Tout type de méthodologie de projet.

6. Importance de la réflexion

La réflexion est un élément crucial dans tout apprentissage. C'est à travers la réflexion que l'on peut revenir sur ses expériences, les comprendre, et en tirer parti en les assimilant dans de nouvelles idées, de nouvelles manières de penser, de nouvelles attitudes. Il est donc important de prendre régulièrement le temps de « faire le point », de regarder en arrière et de « digérer » ses expériences. Le cycle de formation et d'évaluation du SVE procure aux volontaires les espaces et les temps pour le faire.

Pour la réflexion			
Qu'est-ce que j'ai appris ?	Comment l'ai-je appris ?	Qui m'a aidé à l'apprendre ?	Quand l'ai-je appris ?
Pour fixer des objectifs d'apprentissage/ identifier des centres d'intérêts			
Qu'est-ce que je veux apprendre ?	Comment je veux l'apprendre ?	De qui ai-je besoin pour l'apprendre ?	Je planifie de l'apprendre quand ?

7. Lectures complémentaires

Guide Youthpass : <http://www.youthpass.eu/en/youthpass/guide/>

Youthpass dans la formation SVE et dans le cycle d'évaluation:

http://www.youthpass.eu/downloads/13-62-57/Publication_YP_EVS.pdf